

Plan d'action 2016-2017
élaboré par les partenaires
de la **Table Justice-Québec**



« Pour une justice en temps utile
en matières criminelle et pénale »

ISBN : 978-2-550-76596-7 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-76597-4 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

« Accepter les longs délais en matière criminelle comme faisant partie du système de justice criminelle n'est plus une solution. En effet, ces délais sont non seulement de nature à miner la confiance du public dans le système de justice mais ils contribuent également à retarder le moment où les victimes, souvent vulnérables, pourront se rétablir pleinement. Des actions concrètes sont donc nécessaires pour les réduire. Afin que nous atteignons notre objectif, la contribution de tous les intervenants est déterminante. C'est pourquoi je suis fière que tous les partenaires de la Table Justice-Québec aient répondu à l'appel que je leur ai lancé. Le plan d'action proposé est le résultat d'une collaboration essentielle et porteuse pour l'avenir. »

La ministre de la Justice, **Stéphanie Vallée**

« La Cour supérieure du Québec appuie toutes les démarches qui visent la réduction des délais en matière criminelle. Elle est heureuse de coopérer avec les partenaires de la Table Justice-Québec afin de proposer et de mettre en œuvre des solutions concrètes pour résoudre cette crise. La Cour supérieure prône l'ajout de ressources alternatives, incluant le recours à des juges retraités, pour traiter les dossiers ne nécessitant pas la présence d'un juge en exercice. Je suis convaincu que ces nouvelles façons de faire nous permettront tous ensemble de relever ce défi. »

Le juge en chef de la Cour supérieure, **Jacques R. Fournier**

« La justice d'avenir en est une de communication, de concertation et de collaboration. Par leur plan d'action, les partenaires de la Table Justice-Québec expriment leur volonté collective de partager cette vision et de mettre en œuvre des solutions durables en matières criminelle et pénale. Dans la réalisation de sa mission, la Cour du Québec a toujours eu à cœur la qualité de la justice et s'engage résolument à contribuer au changement de culture nécessaire pour répondre plus efficacement aux besoins des citoyens. »

La juge en chef de la Cour du Québec, **Élizabeth Crote**

« Nous sommes enfin dans l'action! Le regard braqué sur notre objectif commun, c'est avec enthousiasme, solidarité et détermination que nous travaillons ensemble pour une justice plus efficiente. »

La bâtonnière du Québec, **Claudia Prémont**

« Le DPCP est convaincu que les procès instruits dans un délai raisonnable favorisent chez les victimes et les témoins un sentiment d'équité à l'égard du système de justice criminelle, ce qui les autorise à tourner la page et à reprendre le cours de leur vie. La société dans son ensemble est mieux servie lorsque son système de justice se distingue par sa capacité à travailler avec efficacité et célérité.

« Le DPCP, comme tous les acteurs du système de justice, doit fournir des efforts importants afin de s'assurer du respect du droit pour un accusé d'être jugé dans un délai raisonnable. C'est pourquoi je suis fière aujourd'hui de constater l'enthousiasme de chacun à unir nos efforts.

« Le système québécois de justice doit constamment relever de nouveaux défis et l'adoption de ce plan d'action est un autre pas vers l'objectif que nous visons tous : maintenir et rehausser la confiance du public envers le système de justice criminelle et pénale. »

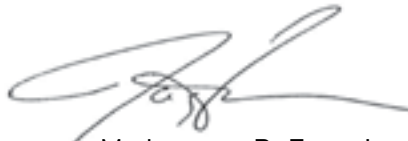
La directrice des poursuites criminelles et pénales, **Annick Murphy**

« Contribuer à réduire les délais assure le respect des droits des justiciables. C'est pourquoi l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense estime essentielle de contribuer aux efforts qui sont requis de tous les intervenants, afin que la justice soit rendue en temps utile. »

La présidente de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense, **Mia Manocchio**



M^e Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
et Procureure générale
du Québec



M. Jacques R. Fourni
Juge en chef
Cour supérieure



M^{me} Élizabéth Corte
Juge en chef
Cour du Québec



M^e Claudia Prémont
Bâtonnière
Barreau du Québec



M^e Annick Murphy
Directrice des poursuites
criminelles et pénales



M. Yvan Niquette
Président
Commission des services
juridiques



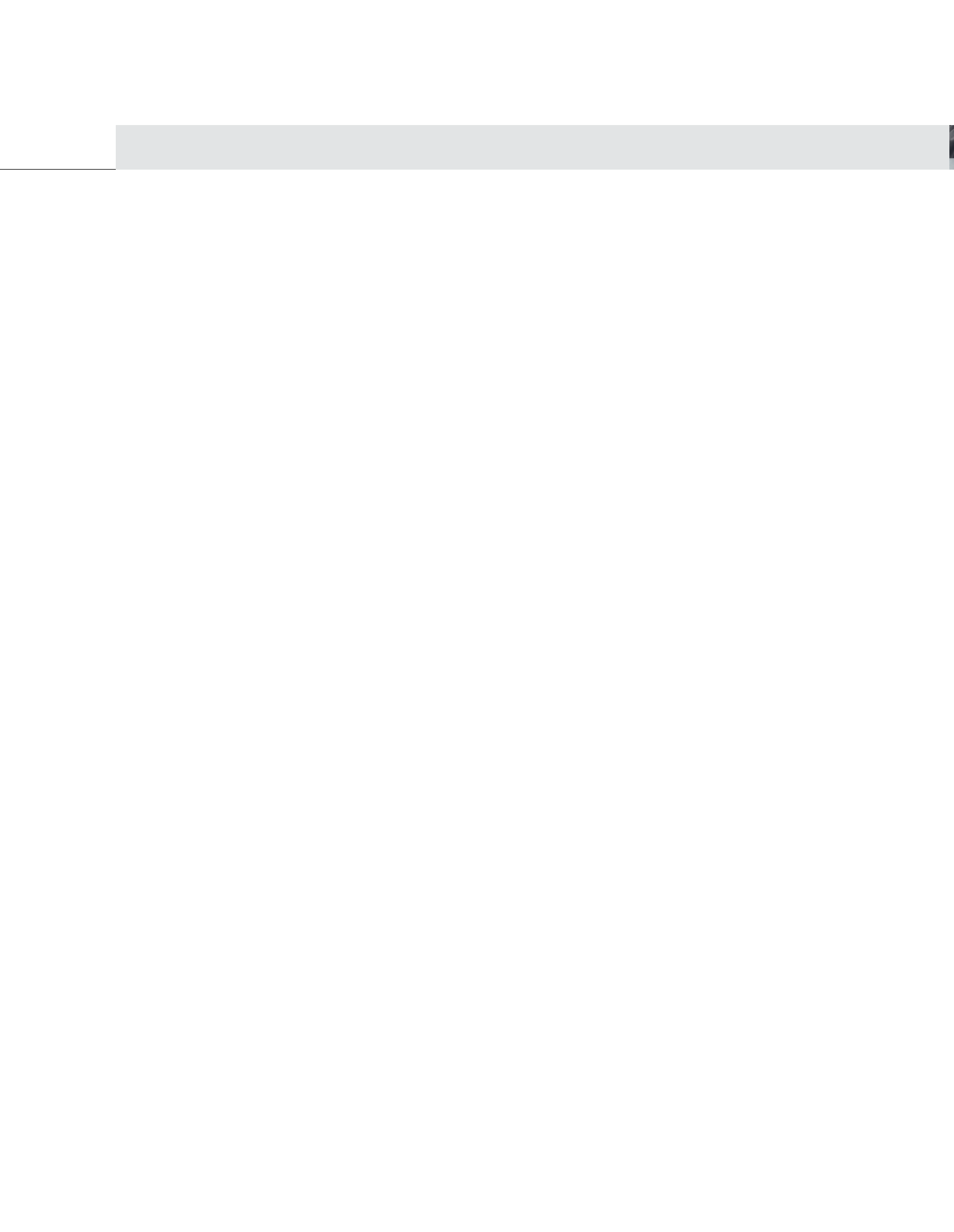
M^e Danièle Roy
Présidente
Association des avocats
de la défense de Montréal



M^e Mia Manocchio
Présidente
Association québécoise
des avocats et avocates
de la défense



M^{me} Liette Larrivée
Sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique



Les partenaires de la Table Justice-Québec ont toujours eu à cœur que la justice soit rendue en temps utile. Cependant, une plus grande concertation des principaux intervenants apparaissait essentielle. C'est pourquoi en mars 2016, la ministre de la Justice a réuni au sein de la Table Justice-Québec l'ensemble des partenaires concernés afin de travailler à l'élaboration d'une stratégie visant à réduire les délais en matière criminelle. Tous ont répondu à l'appel : la Cour du Québec, la Cour supérieure, la Cour d'appel, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, les avocats de la défense, le Barreau du Québec, la Commission des services juridiques, le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Justice¹.

À partir d'une revue de la littérature² et de l'expérience vécue au Québec, les partenaires de la Table Justice-Québec ont pu cerner les principales causes des longs délais en matière criminelle, dont :

- la complexification des dossiers et de la communication de la preuve;
- la gestion d'instance plus complexe;
- les requêtes préliminaires en hausse;
- la gestion des mégaprocès;
- l'augmentation importante du nombre de personnes se représentant seules ou présentant des besoins particuliers (itinérance, toxicomanie, santé mentale, etc.);
- les enjeux liés à la communication entre les intervenants du système judiciaire;
- la culture des délais et des remises;
- les ressources insuffisantes (salles de cour, procureurs, juges);
- le nombre important d'infractions en matière de conduite avec les facultés affaiblies et contre l'administration de la justice;
- la technologie désuète.

Alors que les travaux des partenaires étaient bien avancés, le 8 juillet 2016, la Cour suprême du Canada a rendu un important jugement en matière criminelle³. La Cour impose en effet de nouvelles balises concernant les délais entre le dépôt d'accusations et la conclusion du procès, au-delà desquels la Cour considère qu'il y a atteinte au droit de l'accusé d'être jugé dans un délai raisonnable. La Cour conclut qu'une « culture des délais et une complaisance à leur égard » se sont installées au fil des années et que l'imposition de nouvelles règles permettra d'y remédier. La Cour insiste sur le fait qu'il est important que tous les participants au système de justice collaborent à améliorer l'efficacité du processus.

1. La liste des personnes ayant participé à la Table Justice-Québec apparaît à la fin du présent document.

2. La bibliographie de la littérature consultée apparaît au www.justice.gouv.qc.ca.

3. R. c. Jordan, 2016 CSC 27.

Par ailleurs, le 12 août 2016, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles rendait public un rapport portant sur l'urgence de réduire les longs délais dans le système judiciaire au Canada : *Justice différée, justice refusée*.

Forts de ce contexte, les partenaires ont défini des axes d'intervention en s'inspirant entre autres des meilleures pratiques au Canada et à l'étranger.

Des gestes s'articulant autour de ces axes devraient être posés afin de s'attaquer à ces causes. Voici les axes d'intervention définis :

- la gestion de l'instance;
- la gestion des poursuites;
- le recours aux mesures alternatives;
- l'organisation judiciaire;
- le règlement des différends;
- le changement de culture.

Par ailleurs, en octobre 2015, la directrice des poursuites criminelles et pénales a annoncé la mise sur pied d'un comité d'examen, présidé par M^e Michel Bouchard. Ce comité a pour mandat de produire une analyse exhaustive sur la conduite des mégaprocès par la poursuite. À la demande de la ministre de la Justice, M^e Bouchard formulera également des recommandations ayant trait à la planification des ressources judiciaires pour assurer la tenue des mégaprocès dans des délais raisonnables. Les mégaprocès sont des procédures exceptionnelles pour lesquelles des mesures exceptionnelles doivent être établies. La question des mégaprocès sera donc ultérieurement discutée avec les partenaires de la Table Justice-Québec, notamment à la lumière du rapport de M^e Bouchard.

Les longs délais non justifiés ne sont pas acceptables. C'est pourquoi, au-delà des actions proposées, les partenaires de la Table Justice-Québec s'engagent à participer activement au changement de culture nécessaire afin d'atteindre les objectifs de la mise en œuvre des actions proposées, pour que la justice soit rendue en temps utile.

AMÉLIORER LA GESTION DE L'INSTANCE

PARTENAIRES

1

- 1.1 Soutenir le leadership de la magistrature et l'engagement des parties à l'égard d'une gestion d'instance proactive et efficiente.
- 1.2 Encourager le règlement des requêtes préliminaires.
- 1.3 Lors des séances de gestion, encourager les admissions et la renonciation à la présentation de demandes futiles ou dilatoires.
- 1.4 Rechercher la production d'une expertise commune lorsque cela est possible.
- 1.5 Réviser et actualiser les Règles de pratique en matières criminelle et pénale pour améliorer l'efficacité des procès dans de telles matières.

AADM
 AQAAD
 Barreau
 CQ
 CS
 CSJ
 DPCP
 MJQ

AMÉLIORER LA GESTION DES POURSUITES

PARTENAIRE

2

- 2.1 Élaborer des pratiques destinées à diminuer les délais occasionnés par la divulgation de la preuve, notamment par le recours à la divulgation électronique de la preuve.
- 2.2 Réviser l'ensemble des directives du DPCP.

DPCP

RECOURIR DAVANTAGE AUX MESURES ALTERNATIVES

PARTENAIRES

3

- 3.1 Établir une vigie en matière de pratique judiciaire afin d'encadrer plus efficacement la gestion des dossiers de conduite avec facultés affaiblies ainsi que certaines infractions relatives à l'administration de la Justice.
- 3.2 Étendre à de nouvelles infractions le Programme de traitement non judiciaire de certaines infractions criminelles commises par des adultes.
- 3.3 Déjudiciariser le traitement de certaines infractions par la mise en place d'un programme de mesures de rechange.

MJQ
 DPCP
 CSJ

RENDRE PLUS EFFICACE L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE

PARTENAIRES

4

- 4.1 Favoriser une plus grande mobilité des juges entre les différentes chambres et divisions pour répondre aux plus grands besoins.
- 4.2 Augmenter la capacité d'audience en matière criminelle (optimisation des ressources humaines et des ressources matérielles).
- 4.3 Élaborer des indicateurs de performance du fonctionnement du système de justice.
- 4.4 Mettre en place un système de comparution par visioconférence entre l'Établissement de détention de Montréal (Bordeaux) et le palais de justice de Montréal.
- 4.5 Mettre en place un processus visant à mieux prévoir les besoins en matière de sécurité pour les salles d'audience au palais de justice de Montréal.

AADM
AQAAD
Barreau
CQ
CS
CSJ
DPCP
MJQ
MSP

FAVORISER LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

PARTENAIRES

5

- 5.1 Augmenter le recours à la facilitation, particulièrement dans les dossiers de plus de 10 jours d'audience.
- 5.2 Évaluer des modes de négociation en vue du règlement des accusations ou de débats juridiques devant des juges à la retraite.
- 5.3 Évaluer le projet pilote Programme de la meilleure offre au palais de justice de Québec à l'été 2016 en vue de son implantation dans d'autres districts.

AADM
AQAAD
Barreau
CQ
CS
CSJ
DPCP
MJQ

OPÉRER UN CHANGEMENT DE CULTURE

PARTENAIRES DES ACTIONS

6

- 6.1 Former des comités régionaux regroupant la magistrature ainsi que les avocats du DPCP et de la défense pour favoriser la réduction des délais.
- 6.2 Favoriser les discussions entre les procureurs du DPCP et les avocats de la défense entre les dates *pro forma*.
- 6.3 Former une table de concertation permanente regroupant la magistrature, les avocats du DPCP et la défense pour favoriser un changement de culture, notamment dans les relations entre les participants et pour échanger sur de meilleures pratiques.
- 6.4 Implanter un programme de mentorat et d'accompagnement pour assurer le développement, le transfert et le maintien de l'expertise pour des avocats en matière criminelle et pénale.

AADM
AQAAD
Barreau
CQ
CS
CSJ
DPCP
MJQ

CONCLUSION

Le présent plan présente les actions que les partenaires de la Table Justice-Québec se sont engagés à mettre en œuvre pour chacun de ses axes d'intervention. Ces actions seront déployées par les partenaires, à différents degrés et par différents moyens, au cours des prochains mois. Le suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité de ces actions sera assuré par des représentants désignés par les partenaires de la Table Justice-Québec. Dans l'année suivant la mise en œuvre du plan d'action, les progrès réalisés seront rendus publics. Le cas échéant, des modifications pourront être apportées au plan d'action, étant donné que la réduction des délais ne sera évidemment pas instantanée et nécessitera des efforts constants durant plus d'une année.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC

M^e Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et Procureure générale du Québec

M^e Nathalie Roberge, directrice du cabinet de la ministre de la Justice

M^e Nathalie G. Drouin, sous-ministre de la Justice jusqu'au 11 septembre 2016

M^e France Lynch, sous-ministre associée, Direction générale des services de justice et sous-ministre de la Justice par intérim à compter du 12 septembre 2016

M^e Renée Madore, sous-ministre associée, Direction générale de l'accès à la justice

M^e Yan Paquette, directeur, Bureau de la sous-ministre et secrétaire général

COUR D'APPEL DU QUÉBEC

M. Martin Vauclair, juge

COUR SUPÉRIEURE

M. Jacques R. Fournier, juge en chef

M. Robert Pidgeon, juge en chef associé

COUR DU QUÉBEC

M^{me} Élisabeth Corte, juge en chef

M^{me} Danielle Côté, juge en chef adjointe (Chambre criminelle et pénale)

M. Mario Tremblay, juge en chef associé

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

M^e Annick Murphy, directrice

M^e Alexandre Dalmau, directeur adjoint

M^e Patrick Michel, procureur en chef, Bureau du service juridique

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

M^e Yvan Niquette, président (à compter du 8 août 2016)

M^e Denis Roy, président (jusqu'au 8 août 2016)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M^{me} Liette Larrivée, sous-ministre

BARREAU DU QUÉBEC

M^e Claudia Prémont, bâtonnière

M^e Lyse Tremblay, directrice générale

ASSOCIATION DES AVOCATS DE LA DÉFENSE DE MONTRÉAL

M^e Danièle Roy, présidente

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AVOCATS ET AVOCATES DE LA DÉFENSE

M^e Mia Manocchio, présidente

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

M^e Jean-François Gaudreault-DesBiens, professeur titulaire

M^e Catherine Piché, professeure agrégée

AVOCATE ET AVOCATS

M^e Giuseppe Battista, avocat en droit criminel, Battista Turcot Israel Corbo s.e.n.c.

M^e Lucie Joncas, avocate en droit criminel, Desrosiers Joncas Massicotte

M^e Bernard Synnott, ex-bâtonnier, Fasken Martineau

LISTE DE TOUS LES SIGLES

AADM	Association des avocats de la défense de Montréal
AQAAD	Association québécoise des avocats et avocates de la défense
Barreau	Barreau du Québec
CQ	Cour du Québec
CS	Cour supérieure
CSJ	Commission des services juridiques
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MSP	Ministère de la Sécurité publique

